

# WEBINAIRE

30 NOVEMBRE

11h - 12h

## Un outil stratégique au service de votre entreprise

### Enjeux et financements de votre propriété industrielle

#### AU PROGRAMME

- > La Propriété industrielle (PI) et sa stratégie
- > La PI : outil de structuration de sa démarche d'innovation
- > La PI : outil de valorisation de son entreprise et des équipes
- > Financements directs et indirects de votre PI
- > Questions / réponses en direct

LAURENT & CHARRAS

**Julien Scicluna**

Associé gérant, CPI, mandataire EUIPO



**Olivia Cerveau-Reynaud**

Directrice fiscale associée





France Innovation fédère **les entreprises innovantes** comme :

- Les entreprises innovantes réalisant des prestations de recherche et de développement technologique ;
- Les entreprises proposant des produits, procédés ou services innovants ;
- Les entreprises du conseil et de l'accompagnement de l'innovation, etc.

Dans le cadre de sa plateforme communautaire France Innovation, **investisseurs, collectivités/clusters, etc ou encore organismes de recherche** sont acceptés.

**Adhésion gratuite : Pour en savoir plus :**  
**<https://www.france-innovation.fr/adherer/>**

## Vous êtes une entreprise ?

	MEMBRE	MEMBRE PREMIUM	MEMBRE SUPER PREMIUM
Référencer la fiche profil de votre entreprise	✓	✓	✓
Utiliser le logo membre France Innovation	✓	✓	✓
Accepter ou refuser des rendez-vous de membres	✓	✓	✓
Solliciter des rendez-vous aux autres membres	✗	✓	✓
Diffuser des recherches de compétences	✓	✓	✓
Répondre à des recherches de compétences	✗	✓	✓
Participer à des webinaires	✓	✓	✓
Organiser un webinaire	✗	✗	✓
Diffuser du contenu	✗	✗	✓
Tarifs préférentiels sur des évènements partenaires	✗	✓	✓

[CONSERVER MA RECHERCHE](#)

### ✓ Visites

- Profils que j'ai consultés ..... 0
- A consulté mon profil ..... 0

### ✓ Objectifs

- Filtre matchmaking

### ✓ Compétences & Expertises

Sélectionner

### ✓ Domaines d'application

### ✓ Localisation

### ✓ Mots clés

275 RÉSULTATS [EXPORTER](#)

TRIER PAR  Pertinence  A - Z  Derniers inscrits

KMCe4U

We support our clients to improve their innovation with the following...

[VOIR PLUS](#)

PME



Dixit facilite les affaires publiques de ses clients en renversant la charge ...

<https://www.dixitplatform.com>

[VOIR PLUS](#)

Start-up



Crédit Bail et Location Financière pour les start-up, ou société en...

<http://www.corhofi.com>

[VOIR PLUS](#)

PME



ADINVEST International et sa filiale ADINVEST France, 1ère plateforme...



Révéler le potentiel écologique, d'innovation, de performance non...



Conseils en management et



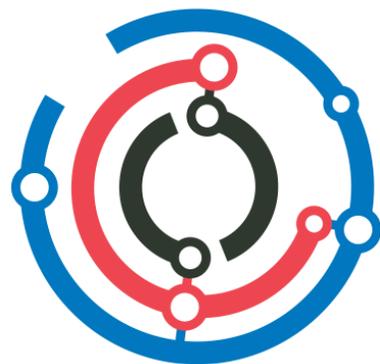
# Quelques dates à retenir

## Webinaires à venir :

<https://www.france-innovation.fr/webinaire/>

- |         |   |
|---------|---|
| 08 déc  | Introduire sa medtch en bourse, retour d'expérience et meilleures pratiques (Carmat, Euronext)        |
| 13 déc  | Appel à projets Eurostars (Bpifrance, Lorang Innovation, Rescoll)                                     |
| 04 janv | Rejoindre France Innovation en 2023   |
| 12 janv | France 2030 – indus. des technologies de rupture pour les réseaux et la production EnR (ADEME)        |
| 13 janv | Les opportunités EIC Pathfinder et Transition Horizon Europe (PCN)                                    |
| 09 fev  | Innovation de rupture, deeptech, et si l'EIC Accélérateur Horizon Europe était fait pour vous ? (PCN) |
| 09 mars | Comment l'essor du traitement automatique du langage transforme la veille technologique ? (Opscidia)  |

*D'autres webinaires sont déjà en cours de programmation*



France  
Innovation

# MEETINGS

Les RDV d'affaires des entreprises innovantes

Mobilités | 28 juin | <https://france-innovation.onlinemeetings.events/Mobility/>  
Matériaux | 20 septembre | <https://france-innovation.onlinemeetings.events/Materials/>  
Medtech | 8 décembre | <https://france-innovation.onlinemeetings.events/Medtech/>

[www.france-innovation.fr](http://www.france-innovation.fr)

[contact@france-innovation.fr](mailto:contact@france-innovation.fr)

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/in/france-innovation-67607a166/>



[https://twitter.com/Fr\\_Innovation](https://twitter.com/Fr_Innovation)



**WEBINAIRE**  
**30 novembre – 11h-12h**

# Un outil stratégique au service de l'entreprise : enjeux et financement de votre propriété industrielle



**Julien Scicluna**  
Associé Gérant,  
Conseil en Propriété Industrielle  
[www.laurentcharras.com](http://www.laurentcharras.com)  
Tel : 04 78 33 16 60



**Olivia Cerveau-Reynaud**  
Directrice fiscale, Associée  
Conseil en Financement de l'Innovation  
[olivia.cerveau-reynaud@agbi-france.com](mailto:olivia.cerveau-reynaud@agbi-france.com)  
Tel : 06 24 68 83 99



### La propriété industrielle est une arme défensive

- Analyse et surveillance de la concurrence ;
- Contre-attaque à une réclamation, à un contentieux en contrefaçon ;
- Poids psychologique lors de négociations avec un tiers également titulaire de droits ;
- Possibilité d'obtenir des licences croisées lors des négociations ;



### La propriété industrielle est une arme offensive

- Exploiter pour forcer des tiers à négocier
- Protéger un marché par le contentieux
- Utiliser en combinaison avec des réglementations techniques, il permet de créer un monopole (5G chinois)
- Empêcher les autres d'entrer sur un marché



### La propriété industrielle est une arme de création de valeur

Les brevets, marques, dessins et modèles sont des actifs incorporels :

- Ils jouent un rôle clé dans la valeur de l'entreprise ;
- Ils sont le reflet du sérieux d'une entreprise, de sa capacité à innover et à se développer en R&D ;
- Ils suscitent un effet psychologique : *brevetée* ;
- Ils sont évalués par des investisseurs, des fonds d'investissement, des rachats d'actions .



## AI-JE BESOIN DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (IP) ?

---



Certaines questions sont donc à considérer lors de la prise de cette décision :

Vais-je exercer mon activité hors de France ?

Est-ce que je pense exporter un jour mon produit à l'étranger ?

Est-ce que je pense fabriquer un jour mon produit à l'étranger ?

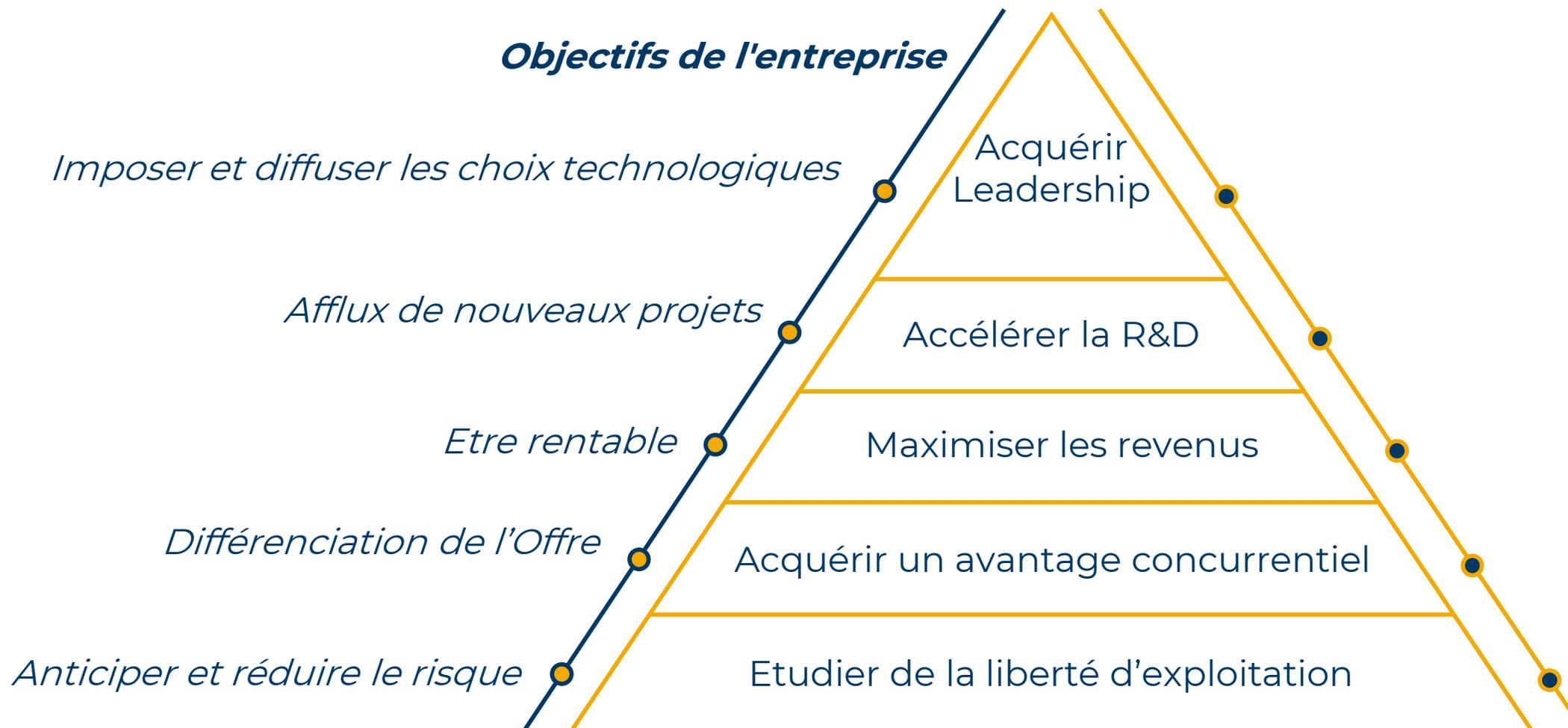
Puis-je me permettre une protection en PI internationale ? Si oui, sur quels marchés mon produit sera probablement vendu dans le commerce ?

Quelles formes de propriété industrielle sont à ma disposition ?

Quelle est la probabilité que mon produit soit copié à l'étranger ?

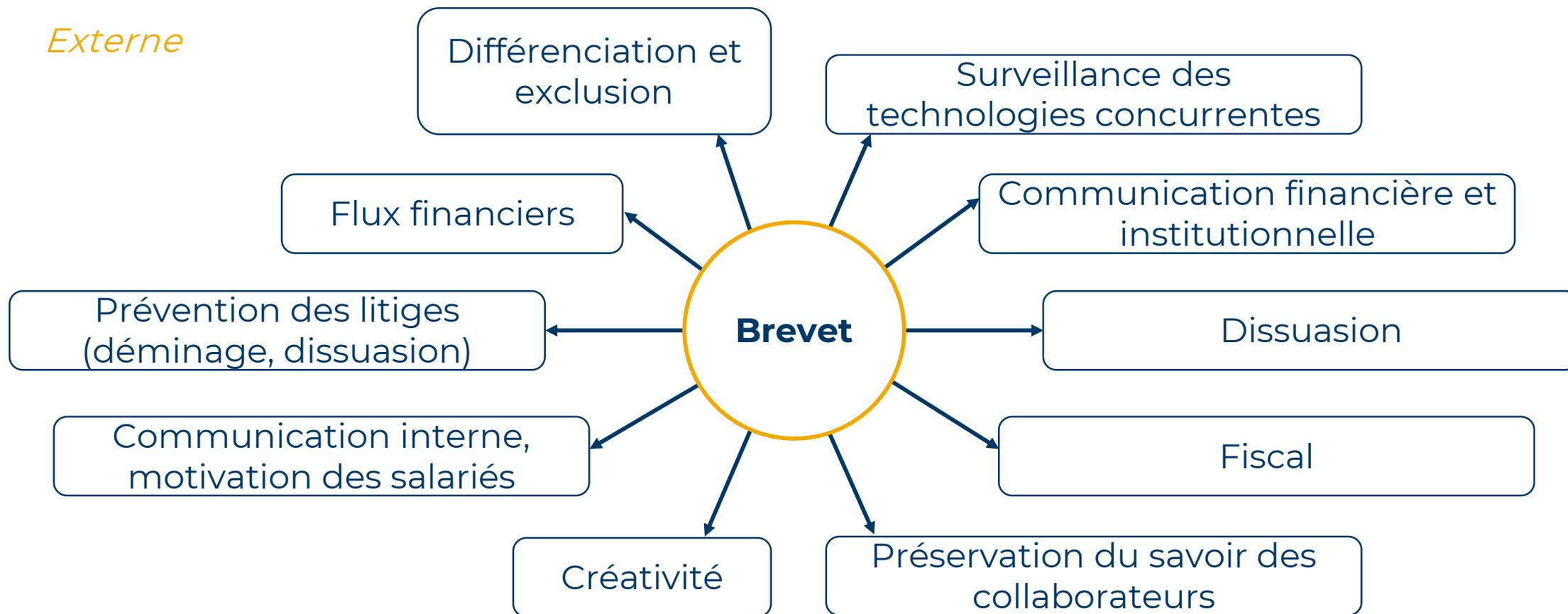


## IP : POURQUOI ?



## IP : POUR FAIRE QUOI ?

*Externe*

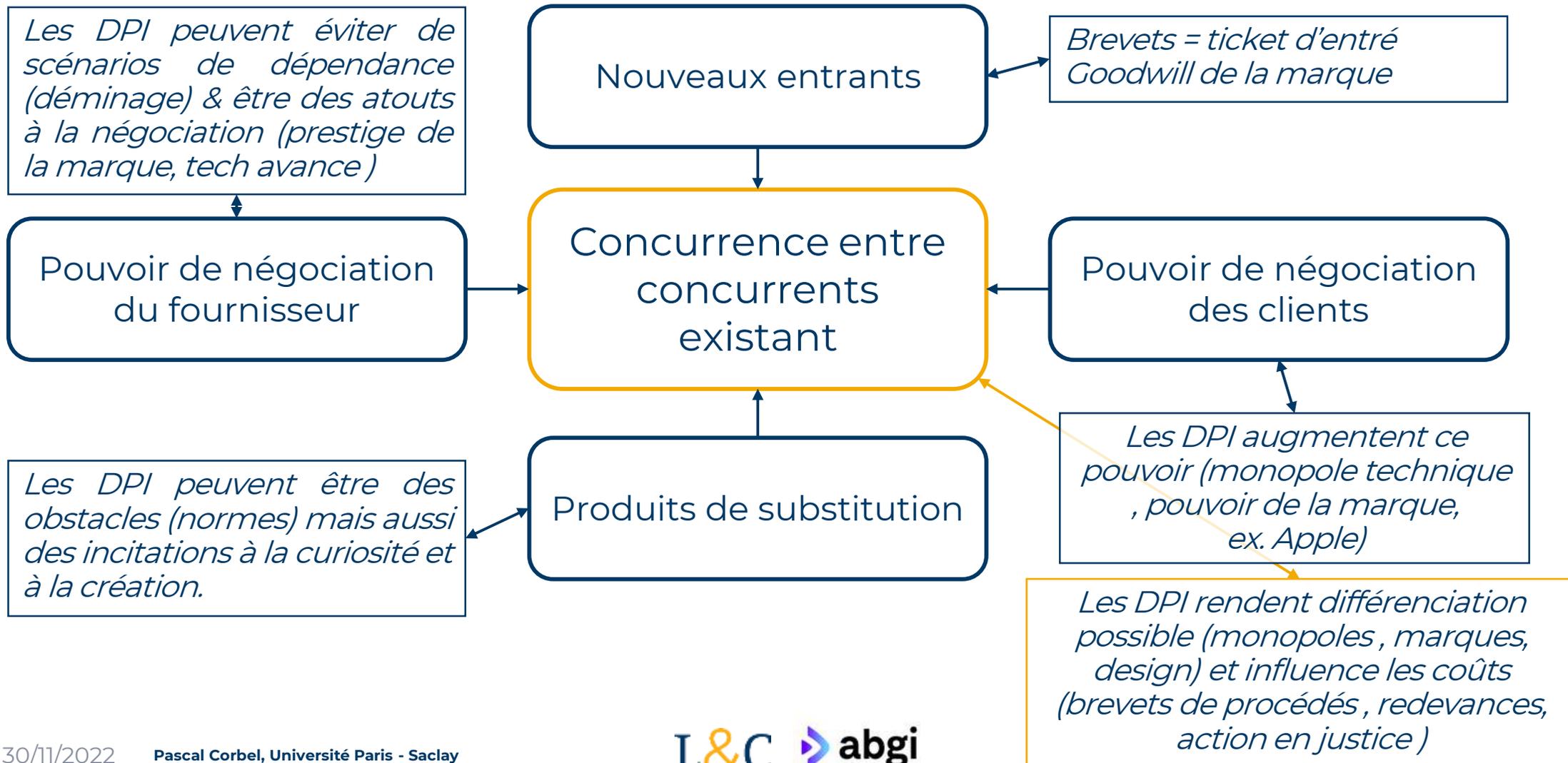


*Interne*

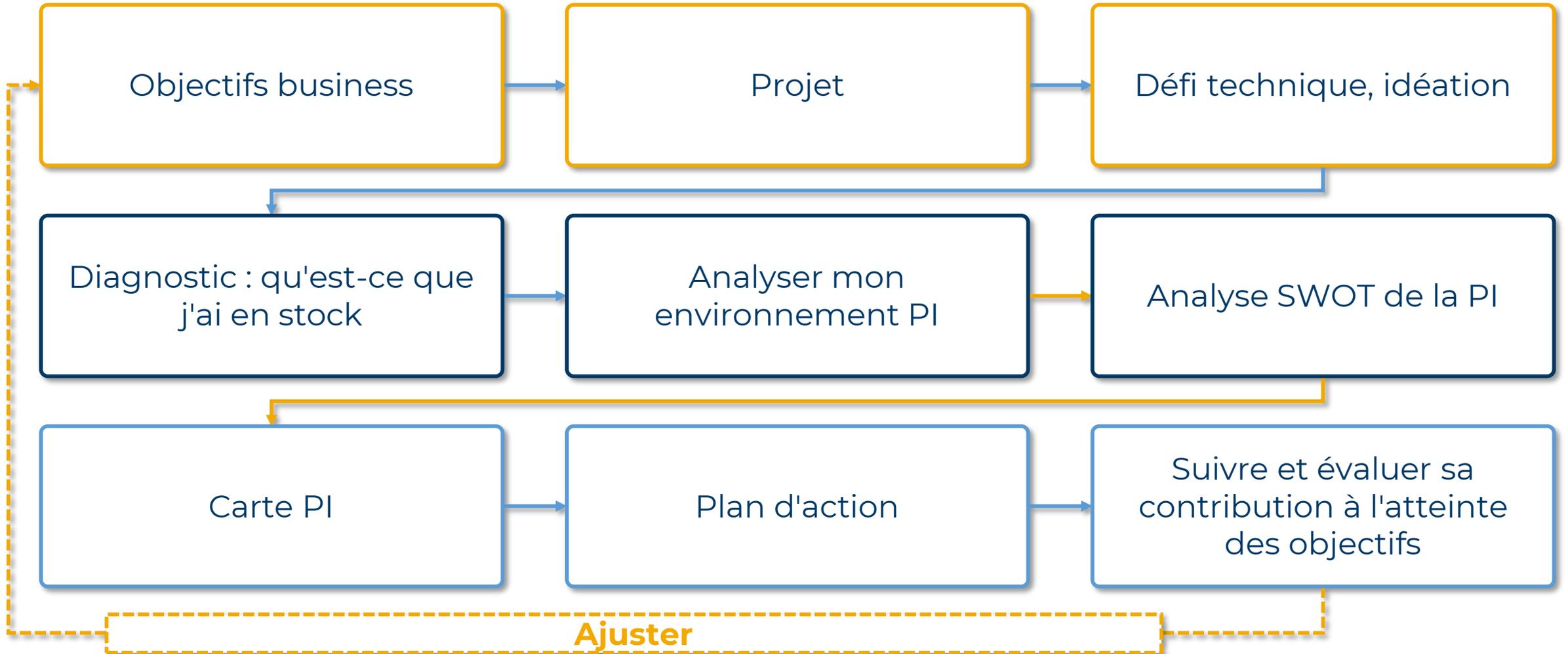
F. Fernandez (PSA Peugeot-Citroën),  
voir Corbel, Fernandez et Gendraud, 2007



## PI : COMMENT ? PI ET CONCURRENCE



## INTÉGRER LA PI DANS VOTRE BUSINESS PLAN



## Modèle :

- La stratégie PI est conçue pour développer les activités
- Une forte culture PI au sein de la direction
- Un environnement PI pris en compte dans la définition de la stratégie commerciale

## Gestion associée :

- La propriété industrielle est associée au cycle de l'innovation
- Les acquisitions sont privilégiées et étudiées
- Quelle est la contribution de la PI à la valeur de l'entreprise ?
- La PI est présente au niveau Managerial.

### **La stratégie en PI doit être adaptée à la stratégie de l'entreprise :**

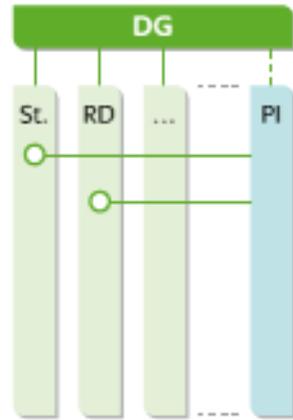
- Le responsable de la propriété industrielle doit avoir accès aux objectifs stratégiques de l'entreprise et aux informations technico-économiques sur lesquelles ils se fondent.
- Le projet d'innovation doit être opérationnel au sein de l'entreprise.
- Le défi technologique doit être relevé et partagé par tous afin de partager un maximum d'idées
- L'état de l'art protégeant le portefeuille des entreprises doit être compris.
- Une analyse de l'environnement PI doit être faite avant le lancement du projet (FTO, partenariats, patent tickets, FRAND..)

### **Une analyse SWOT conduit à définir un objectif plus précis à la stratégie PI**

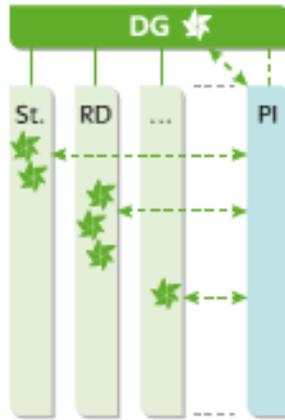
- À partir de là, nous avons une feuille de route pour la stratégie PI.
- Il est associé à un plan d'action (et donc à un timing)
- Et une évaluations de performance pour vérifier que la PI reste en ligne avec la stratégie



Ancien  
uniquement



Approche en silos  
aujourd'hui



Collaboratif  
Objectif

### De nombreuses études montrent que :

- Les services PI et la direction ne sont pas liés,
- Le service PI est perçu comme complexe et technique

Il est difficile de construire une stratégie efficace sur cette base

**Parler la même langue, passer de défensif à visionnaire**

### Prise et maintenance de brevets

- Honoraires de conseil en propriété industrielle (PI)
- Honoraires versés aux mandataires chargés des dépôts de brevets
- Frais de traduction de brevets
- Taxes perçues par l'INPI (en France), par les Etats étrangers ou les organismes internationaux (pour la protection hors de France)
- Taxes annuelles obtenues pour le maintien en vigueur des titres de PI
- Rémunérations versées aux conseils et mandataires, en France comme à l'étranger, en rémunération de leurs prestations de suivi visant au maintien des titres de PI.
- **Les frais de prise et maintenance de brevets correspondent à des dépenses externes uniquement**



### Défense de brevets – Contrefaçon

- **Dépenses de personnel (temps internes)**
- Frais de mission exposés pour la défense des titres de propriété industrielle
- Frais de justice (honoraires d'avocats et d'experts judiciaires)
- Primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique (plafonnées à 60 K€)
- **Attention : exclusion des coûts supportés par une entreprise convaincue de contrefaçon et condamnée (dommages et intérêts, amende,...)**



### Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : soutien au financement d'acquisition de brevet et de licence d'exploitation de brevet

#### Acquisition / Création de brevets

- Possibilité de valoriser dans l'assiette du CIR les dotations aux amortissements de Brevets et de Certificats d'Obtention Végétale (COV)
- Acquisition ou création en vue de réaliser des opérations de recherche et de développement expérimental.
- Exclusion des brevets acquis pour être intégrés au processus de fabrication, ou pour améliorer la productivité ou la rentabilité.
- **Attention : exclusion de la part de l'investissement représentant le savoir-faire !**



### Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : soutien au financement d'acquisition de brevet et de licence d'exploitation de brevet

#### Acquisition de licence de brevets

- Éligibilité des dotations aux amortissements de concession de brevets
- Conditions d'éligibilité : les licences d'exploitation visées doivent être :
  - immobilisées,
  - exclusives,
  - consenties pour une durée égale à la durée de validité des brevets, sans possibilité d'y mettre fin avant le terme autrement que par un manquement des parties à leurs obligations contractuelles,
  - Et permettre une possibilité de sous-concessions, sans autre limitation que celle résultant de l'objet des contrats et sans autre formalité préalable que celle d'en informer le concédant.



## FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS AU SOUTIEN DE VOTRE PI – LES AIDES INDIRECTES

---

**Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) : soutien au financement de dépenses de prise, maintenance, défense de brevets et de certificats d'obtention végétale, ainsi que les frais de dépôt de dessins et modèles**

### Principe général :

- Même typologie de dépenses éligibles que le CIR
- Champ d'application élargi : frais de dépôt de dessins et modèles relatifs aux mêmes opérations :
- Frais et taxes versés à l'INPI pour la publication du dépôt du dessin ou du modèle au bulletin officiel de la propriété industrielle ou à des organismes étrangers qui assurent la protection des dessins et modèles.
- Honoraires éventuellement versés aux conseils ou mandataires chargés de procéder au nom de l'entreprise au dépôt ; ou de maintenir en vigueur la protection des dessins et modèles.
- Frais de justice (émoluments des auxiliaires de justice).
- Dépenses de personnel supportées par l'entreprise (assurer des actions de défense - contrefaçon).
- Attention : exclusion des dépenses supportées par l'entreprise consécutivement à une condamnation en contrefaçon.



## FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS AU SOUTIEN DE VOTRE PI – LES AIDES INDIRECTES

---

**Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) : soutien au financement de dépenses de prise, maintenance, défense de brevets et de certificats d'obtention végétale, ainsi que les frais de dépôt de dessins et modèles**

### **Modalités pratiques :**

- Même raisonnement que pour le CIR :
  - utilisation de ces outils de PI dans le cadre d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes **de nouveaux produits,**
  - **éligibilité des dépenses, que ces outils de PI soient consécutifs ou non à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits.**
- Eligibilité des frais exposés à l'étranger, sans restriction, dès lors qu'ils sont pris en compte pour la détermination du résultat imposable en France.



### Les aides de la BPIFrance

#### Diag PI

- Accompagnement sur mesure pour **l'émergence d'une stratégie de propriété intellectuelle** adaptée à votre entreprise et dans l'évaluation de la valeur de vos actifs immatériels (PI et données techniques).
- Pour quoi ? Les start-up, PME ou ETI innovantes souhaitant améliorer leur stratégie en termes de propriété intellectuelle et de valorisation des actifs immatériels.
- Quel soutien ? Financement **à 50 % par BPI France** du coût de l'accompagnement, compris **entre 3 000€ HT et 10 000€ HT**.

### Les aides de la BPIFrance

#### Innov'Up

- Dépenses de propriété industrielle éligibles :
  - Celles qui sont liées au projet de R&D pour lequel vous soumettez la demande d'aide.
  - Dépenses relatives à toutes les phases de votre stratégie de propriété industrielle : de l'étude de brevetabilité à l'internationalisation, en passant par la rédaction d'un brevet ou des contrats de licence d'exploitation par exemple.
- Quel soutien ?
  - Subvention de la BPI France **allant de 25% à 70% de votre demande, selon la taille de votre entreprise et votre projet.**
  - **Plafonnement de l'enveloppe globale d'aide : 500 000€.**
- Attention : la demande de subvention doit être faite avant le démarrage d'une prestation de propriété industrielle ou la dépense ne sera pas prise en compte.



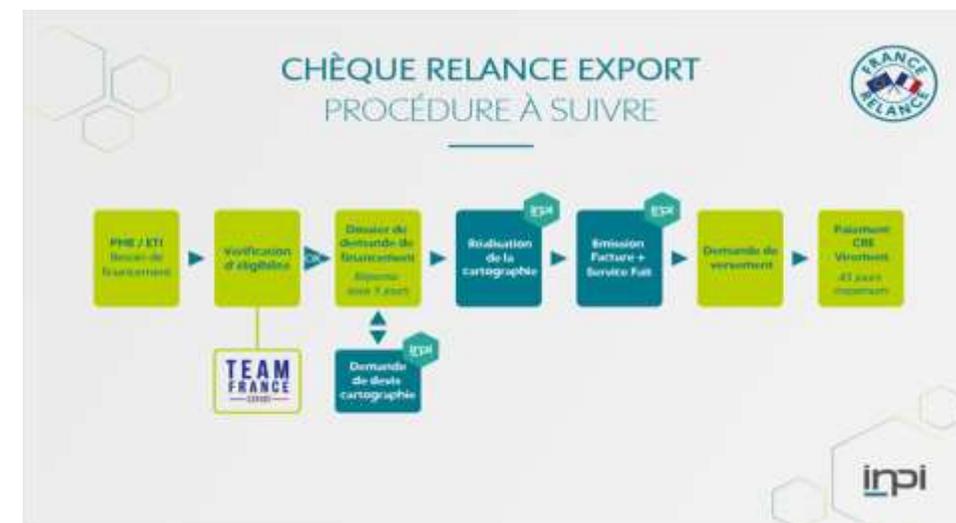
### Les aides de la BPIFrance et France Relance

### Aides diverses intégrant une prise en charge des dépenses de PI

- Bourse French Tech
- Aide au développement Deeptech
- Prêt innovation FEI
- Accélérateur EIC (européen)

### Chèque Relance Export

- Qui ? les PME et ETI
- Quel soutien ? un Chèque Relance Export pour un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'achat d'une cartographie des inventions
- Comment ? souscription auprès du service via le site internet de Team France Export.



### Les aides de l'INPI

#### SME FUND

- Qui ? les PME communautaires
- Quand ? La demande doit être **réalisée avant le 16 décembre 2022**
- Quel soutien ? subventions sous forme de chèque :
  - Chèque 1 : montant **maximum annuel de 1500 euros par entreprise** : pour les demandes de dépôts de marques et dessins & modèles
    - Jusqu'à 75 % de remboursement de toutes les taxes de dépôts au niveau national et de l'UE et jusqu'à 50 % des taxes de base de dépôts internationaux hors Europe (via la voie de la marque internationale).
  - Chèque 2 : montant **maximum annuel de 750 euros par entreprise** : pour leurs demandes de dépôts de brevets en Europe au niveau national (nouveau 2022).
    - Jusqu'à 50 % de remboursement des taxes de dépôts au niveau national en Europe (taxes préalables à la délivrance du brevet).



### Les aides de l'INPI

#### PASS'PI

- Pourquoi ? Soutien de l'INPI dans la concrétisation de votre stratégie d'innovation en PI.
- Pour qui ? Les PME au sens de l'INSEE
- Quel soutien ? Financement **à 50 % par l'INPI.**
  - **Coût de la prestation unitaire jusqu'à 6 000 €, soit jusqu'à 3 000 € de financement par l'INPI**
- Au total, possibilité de financer jusqu'à 3 prestations dans la vie de l'entreprise, à travers 3 Pass PI distincts.
- Attention : le **montant maximum cumulé par entreprise étant fixé à 10 000 €**, soit un **financement global INPI maximum de 5 000 €.**

### Les aides de l'INPI

#### PASS'PI Brevet français

- Pour qui ? Les PME ayant bénéficié du SME FUND.
- Quel soutien ?
  - Nouveau dispositif permettant de financer à **50% les frais de rédaction et administratifs liés au dépôt d'une demande de brevet.**
  - Il est applicable aux brevets d'invention mais également aux demandes provisoires et aux certificats d'utilité.
- A quelles conditions ?
  - Avoir bénéficié d'un **entretien spécifique avec votre chargé d'affaires** ou d'un **PASS brevetabilité** ayant porté au moins pour partie sur le projet technique objet du dépôt de titre
  - Faire une **demande de remboursement partiel des taxes de dépôt auprès de l'EU IPO** dans le cadre du dispositif **SME FUND.**



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**Julien Scicluna**  
Associé Gérant,  
Conseil en Propriété Industrielle  
[www.laurentcharras.com](http://www.laurentcharras.com)  
Tel : 04 78 33 16 60



**Olivia Cerveau-Reynaud**  
Directrice fiscale, Associée  
Conseil en Financement de l'Innovation  
[olivia.cerveau-reynaud@agbi-france.com](mailto:olivia.cerveau-reynaud@agbi-france.com)  
Tel : 06 24 68 83 99